

RESTRICTIONS D'EAU

◆ POUR TOUS ◆



À COMPTER DU

SAMEDI 03 OCTOBRE 2026



PAS D'ARROSAGE DES POTAGERS
ENTRE 8H ET 20H



HORS POTAGER
PAS D'ARROSAGE POSSIBLE
(INTERDICTION TOTALE)
PELOUSES, MASSIFS FLEURIS, JARDINS, ...



INTERDICTION DE LAYER
LES VÉHICULES CHEZ SOI



AUCUN NETTOYAGE DES FAÇADE,
TOITURES À L'EAU N'EST AUTORISÉ



INTERDICTION DE REMPLISSAGE
DES PISCINES
SAUF REMISE À NIVEAU



INTERDICTION DE VIDANGE
DE PISCINE



CET ARRÊTÉ EST EN PLACE
JUSQU'AU 31 OCTOBRE
SAUF ABROGATION PAR LE PRÉFET